

Monsieur

17, Rue Albert Gleizes 38550 SABLONS

Je demande que ma parcelle AI 295 classée en zone Ucn  
reste constructible à destination d'habitation. En effet  
la superficie de la parcelle et la nature du sol  
sont compatibles avec la réalisation d'un dispositif  
autonome de traitement des eaux et matières usées,  
tout comme cela a été réalisé sur la parcelle en  
limite de propriété.

